



RAPPORT ANNUEL 2016

**SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC
D'ÉLIMINATION
DES DÉCHETS**

SIVERT de l'Est Anjou

Syndicat Intercommunal de Valorisation et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou

Unité de Valorisation Énergétique Salamandre

Route de Mouliherne à Clefs - Lasse 49 490 Noyant-Villages

www.sivert.fr sivert.est.anjou@wanadoo.fr / tél. 02 41 82 70 03 / fax 02 41 82 70 64

Ce rapport annuel 2016 est établi conformément aux dispositions du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, dont la compétence relève du SIVERT. Il est établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, relative au renforcement de la protection de l'environnement.



Sommaire

Le SIVERT : territoire et représentation

Territoire du SIVERT de l'Est Anjou	5
Représentation : le comité syndical du SIVERT	6

La qualité du service public

La complémentarité des filières	9
Le traitement des ordures ménagères	10
La valorisation des déchets : 96 %	11
Arrêts techniques annuels et emploi sur site	12
Bilan environnemental	13
L'autocontrôle de l'exploitant	14
Les contrôles réglementaires	15
Le plan de suivi de l'environnement	16
Un contrôle in situ : le système AMESA	17
L'analyse des retombées atmosphériques	18
La bio-indication, l'analyse des lichens	19
L'analyse du lait	20

Le prix du service public

Les recettes et dépenses de fonctionnement	22
Le traitement des ordures ménagères	23
Le transport des ordures ménagères	24
Budget	25
Compte administratif	26
Valorisation maximale et maîtrise des coûts	27

La communication

Le journal Salamandre	29
Le circuit de visite du SIVERT	30
L'adhésion du SIVERT à AMORCE	31

Annexes

Compte administratif	33
Revue de presse	34

Le SIVERT : territoire et représentation



En 2016, un habitant sur quatre du Maine-et-Loire est concerné par l'activité de l'Unité de Valorisation Énergétique Salamandre.

Le SIVERT fédère cinq syndicats de collecte, une communauté de communes et une communauté d'agglomération, soit 184 communes et 239 783 habitants.

Il a pour mission de valoriser énergétiquement les ordures ménagères résiduelles des syndicats adhérents, après tri sélectif et valorisation agricole.

Dans cette optique, une Unité de Valorisation Énergétique a été implantée sur la commune de Lasse. Son exploitation a démarré en janvier 2005.

> 7 COLLECTIVITÉS DE COLLECTE*

- > Saumur aggro (Saumur)
- > Baugé-en-Anjou (Baugé)
- > SICTOD Nord Est Anjou (Noyant)
- > SICTOM Loir-et-Sarthe (Tiercé)
- > SMICTOM de la Vallée de l'Authion (Beaufort-en-Vallée)
- > SMIPE Val Touraine Anjou (Bourgueil)
- > SMITOM du Sud Saumurois (Doué-la-Fontaine)

**données 2016*

> TERRITOIRE DU SIVERT DE L'EST ANJOU

Le territoire s'étend ainsi sur 3600 km², à l'Est du Maine-et-Loire et compte 15 communes limitrophes en Indre-et-Loire. Avec 30 000 habitants, Saumur est l'agglomération la plus importante.



Pour les collectes sélectives des déchets ménagers, une convention a été signée entre Eco-Emballages, le SIVERT et les collectivités adhérentes.

Chaque syndicat ou collectivité adhérent au SIVERT a la compétence de la collecte des déchets et assure la gestion des déchèteries sur son territoire.

Les modalités d'organisation de la collecte et du tri sélectif sont donc spécifiques à chacune des sept structures. Le SIVERT a pour compétence le traitement par valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles des collectivités adhérentes.

Afin d'optimiser le transport des déchets, quatre centres de transfert ont été créés à Tiercé, Saumur, Doué-la-Fontaine et Bourgueil, d'où partent des semi-remorques en direction de Lasse.

Ces centres de transfert permettent de diviser par trois le nombre de camions pour l'acheminement des déchets vers l'UVE : l'impact environnemental des gaz à effet de serre émis par les camions-bennes est ainsi réduit et les coûts financiers sont maîtrisés.

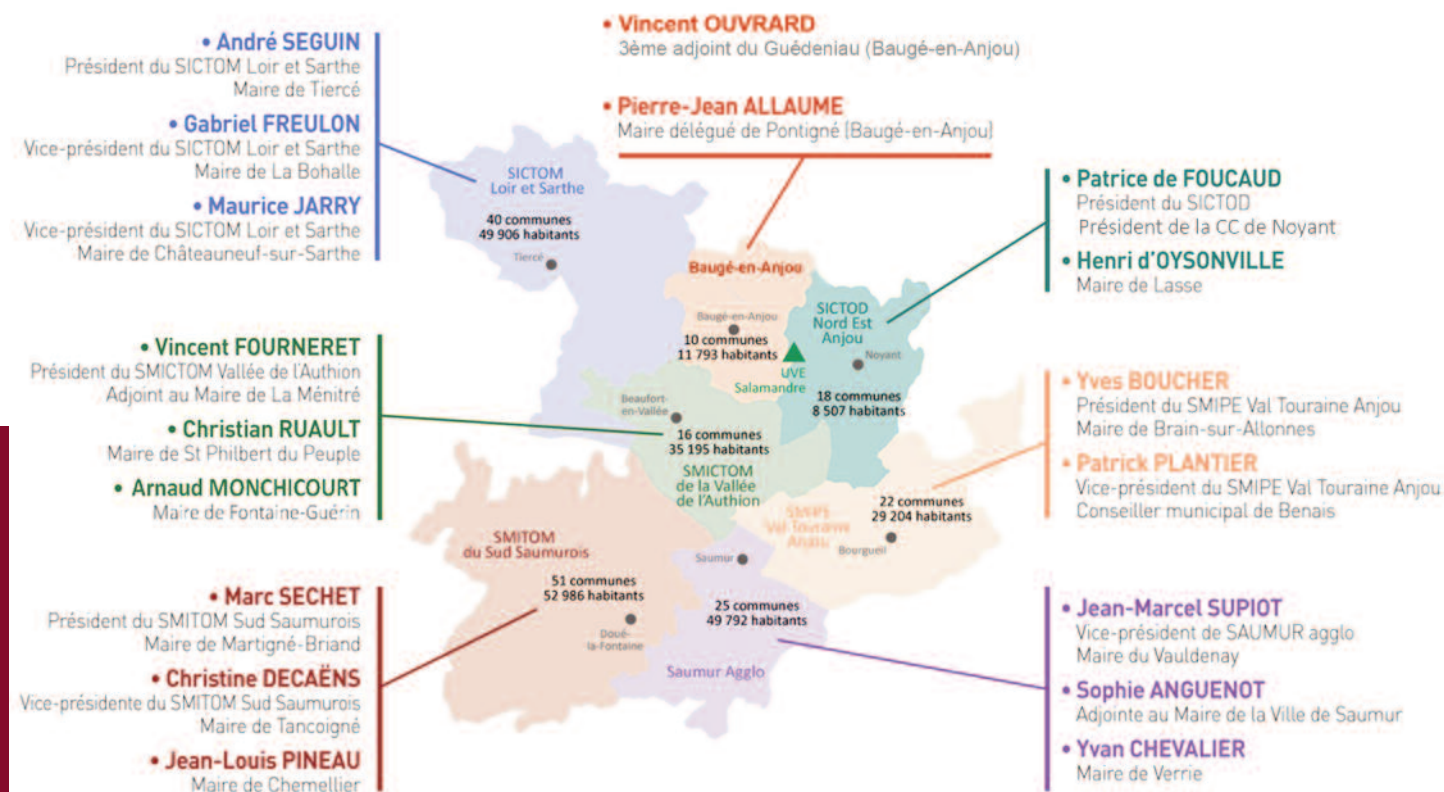
Centres de transfert





> REPRÉSENTATION LE COMITÉ SYNDICAL DU SIVERT

La représentation au sein du comité syndical du SIVERT se fait le reflet de son territoire. Deux ou trois délégués de chacune des sept structures ont été désignés pour siéger au sein du comité syndical.





Président

Monsieur Patrice DE FOUCAUD

Président du SIVERT de
l'Est Anjou
Président du SICTOD
Nord Est Anjou
Président de la Communauté
de Communes de Noyant



1^{er} Vice-Président

Monsieur André SEGUIN

Président du SICTOM
Loir-et-Sarthe



2^{ème} Vice-Président

Monsieur Jean-Marcel SUPLOT

Vice-Président de Saumur agglo



3^{ème} Vice-Président

Monsieur Vincent FOURNERET

Président du SMICTOM de la Vallée
de l'Authion



4^{ème} Vice-Président

Monsieur Yves BOUCHER

Président du SMIPE
Val Touraine Anjou



5^{ème} Vice-Président

Monsieur Marc SÉCHET

Président du SMITOM du Sud Saumurois



Monsieur Jean-Pierre ALLAUME

Baugé-en-Anjou



Monsieur Henri D'OYSONVILLE

SICTOD Nord Est Anjou
Maire de Lasse



La qualité du service public



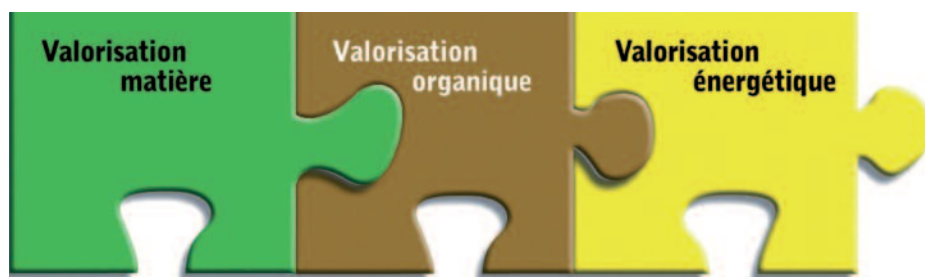
Une référence nationale qui s'exprime par des partenariats exemplaires et un plan de suivi unique en France.

Si le SIVERT est porteur du projet Salamandre, l'exploitation de l'Unité de Valorisation Énergétique s'exerce dans le cadre d'une délégation de service public. C'est la société SAVED Véolia Propreté qui en est le délégataire.

Néanmoins, la présence du personnel de la collectivité sur site est le témoin de la volonté d'implication des élus pour le contrôle de l'Unité. Ainsi, les tonnages entrants et sortants sont contrôlés par les agents du SIVERT.

> LA COMPLÉMENTARITÉ DES FILIÈRES

L'engagement du SIVERT de l'Est Anjou au service de la valorisation maximale des déchets est total : il passe par le développement de filières de traitement complémentaires.



> VALORISATION MATIÈRE

Chaque collectivité adhérente au SIVERT a mis en place une collecte sélective des déchets, permettant le recyclage des emballages.



Certaines collectivités ont également engagé un programme de prévention afin de sensibiliser les usagers à la réduction des déchets.

> VALORISATION ORGANIQUE

Le SIVERT encourage le compostage des déchets en finançant à hauteur de 15 € chaque composteur individuel distribué sur l'ensemble de son territoire, à majorité rural.

En 2016 :

SICTOM Loir et Sarthe	117
SMITOM du Sud Saumurois	850
CA Saumur Loire Développement	90
SICTOD Nord Est Anjou	69
SMIPE Val Touraine Anjou	200
TOTAL depuis 2006	16 817



> VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Dernier maillon de la filière globale, elle permet de valoriser les déchets résiduels en énergie.

L'Unité de Valorisation Énergétique Salamandre produit en moyenne 60 000 MWh d'électricité par an.



> **52 292,41 tonnes**
DÉCHETS SIVERT
RÉCEPTIONNÉS EN 2016,
 soit 46 % de la totalité
 des déchets
 réceptionnés à l'UVE

> **113 688,38 tonnes**
DÉCHETS RÉCEPTIONNÉS
PAR L'UVE EN 2016



> LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Tonnages entrants

	Ordures ménagères (en tonne)	Encombrants (en tonne)	Déchets Industriels Banals (en tonne)	TOTAL (en tonne)	Tonnages détournés encombrants
Baugé-en-Anjou	1 923,78	518,54			13
SICTOD Nord Est Anjou	1 553,92	357,70			13
SMITOM du Sud Saumurois	10 937,01	1 780,70			89
Saumur agglo	15 066,08				
SICTOM Loir et Sarthe	7 182,24	1 123,98			72
SMICTOM de la Vallée de l'Authion	4 065,38	753,60			25
SMIPE Val Touraine Anjou	5 245,18	1 678,06			79
Conseil départemental	106,24				
TOTAL SIVERT	46 079,83	6 212,58		52 292,41	289,60
TOTAL HORS SIVERT	50 626,05		10 769,92	61 395,97	
TOTAL SIVERT + HORS SIVERT	96 705,88	6 212,58	10 769,92	113 688,38	289,60

À la demande de SAVED, suite aux arrêts techniques de l'UVE, 289,60 tonnes d'encombrants du territoire du SIVERT ont été détournés sur des sites du Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire.



Production de l'UVE
en 2016

80 %
Valorisation énergétique

16 %
Valorisation
matière

4 % Résidus

Performance énergétique : 43,1 %
(calcul selon la formule définie par l'arrêté
du 3 août 2010)

> LA VALORISATION DES DÉCHETS

96%

> VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

En 2016, l'UVE a produit 67 961 MWh, soit l'équivalent de la consommation électrique d'une ville comme Saumur. 16,9 % de cette électricité est utilisée pour le fonctionnement de l'UVE. Le reste est vendu à EDF.



> VALORISATION MATIÈRE

En 2016, 80 % des déchets traités sont valorisés énergétiquement. 16 % sont récupérés sous forme de mâchefers (utilisés en technique routière) et sous forme de ferreux et non ferreux.

Mâchefers* (en tonne)	17 718
Ferreux (en tonne)	2 300
Non ferreux (en tonne)	115

* Tous les mâchefers en 2016 sont classés type 1 ou type 2 (c'est à dire valorisables) au titre de l'arrêté du 18 novembre 2011.



> RÉSIDUS

Il reste 4 % récupérés sous forme de Résidus d'Épuration des Fumées d'Ordures Ménagères (traitement des fumées). Ces REFIOM sont ensuite envoyés à Solitop, en Installation de Stockage de Déchets Dangereux pour inertage et stockage, à Saint-Cyr-des-Gâts en Vendée.

REFIOM (en tonne)	4 471
----------------------	-------



> ARRÊTS TECHNIQUES ANNUELS ET EMPLOI SUR SITE

Trois arrêts techniques annuels programmés

Au démarrage de l'UVE, on utilise du fuel pour porter le four à une température d'au moins 850°C. Ensuite, l'apport d'un combustible externe n'est plus nécessaire : l'auto-combustion des ordures ménagères fait fonctionner le four. En 2016, 118 tonnes de fuel ont été utilisées.

Au SIVERT, une équipe de sept agents veille au bon respect de la délégation de service public et contrôle au quotidien l'ensemble des opérations liées au fonctionnement de l'UVE : qualité des déchets entrants, bon fonctionnement du process, performances environnementales et maîtrise des coûts.

Du 11 au 16 janvier

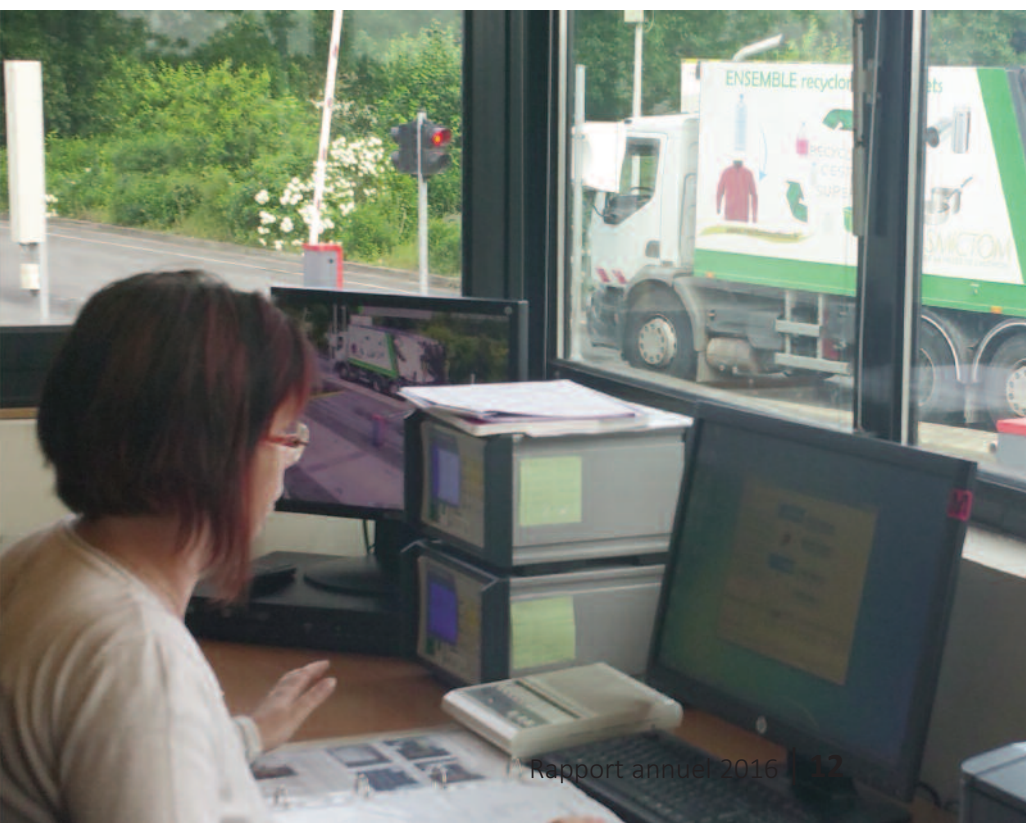
- > nettoyage de la chaudière
- > diverses opérations de maintenance

Du 22 mai au 4 juin

- > nettoyage de la chaudière
- > remplacement de bitubes
- > rechargement en inconel
- > entretien des ramoneurs à vapeur
- > installation des ramoneurs à explosion
- > réfection de la goulotte de chargement des ordures ménagères
- > mesure épaisseur des tubes évaporateurs
- > diverses opérations de maintenance

Du 16 au 22 octobre

- > nettoyage de la chaudière
- > travaux de fumisterie
- > intervention sur le palier haute pression du groupe turbo alternateur
- > contrôle des équipements sous pression
- > diverses opérations de maintenance



> 33
EMPLOYÉS A L'UVE

> 26
SALARIÉS POUR SAVED,
le délégataire

> 7
AGENTS DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

> BILAN

ENVIRONNEMENTAL

Le contrôle de l'impact environnemental de l'activité de l'UVE s'articule autour de deux démarches : l'autocontrôle et le plan de suivi.

Près de deux tiers de la surface de l'UVE sont consacrés au traitement des fumées. Celles-ci subissent tout un processus d'épuration afin de traiter les polluants. Ces derniers sont récupérés sous forme de REFION (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères).

Au terme de ce processus, les fumées sont donc propres et peuvent être rejetées dans l'atmosphère sans impact sur l'environnement. Les résultats du bilan environnemental sont présentés chaque année lors de la CSS, Commission de Suivi de Site, présidée par le sous-préfet de Saumur.

Les REFION, récupérés tout au long du processus de traitement des fumées, sont quant à eux envoyés en Installation de Stockage des Déchets Dangereux (ISDD) pour inertage et stockage. Non valorisables, ils représentent 4% du tonnage entrant à l'UVE Salamandre.



> L'AUTOCONTRÔLE DE L'EXPLOITANT

Le perfectionnement technique de l'Unité débute par un autocontrôle important : 1500 capteurs installés sur l'ensemble du process fournissent un flux de données en temps réel et permettent d'assurer une régulation optimale.

À la demande du SIVERT, Véolia Propreté a proposé un projet à haut respect environnemental. L'Unité de Valorisation Énergétique Salamandre bénéficie des meilleures techniques disponibles, ce qui permet de la caractériser comme une Unité dite de «Troisième Génération».

L'arrêté préfectoral d'exploitation de l'UVE fixe des valeurs à ne pas dépasser de 10% à 60% inférieures aux normes européennes. Un contrôle des rejets des fumées en sortie de cheminée est effectué en continu, pour s'assurer du respect de la norme : c'est l'autocontrôle.



Contrôle continu des émissions 2016

	Combustion (°C)	CONCENTRATIONS POLLUANTS (en mg/Nm3 à 11% d'O2 sur gaz sec)						
		HCl	CO	SO2	NOx	COT	NH3	Poussières
2016	T2s							
Janvier	1121	7,2	3,9	11,4	67,4	0,1	1,8	0,6
Février	1125	7,2	4,2	13,8	67,8	0,0	1,8	0,7
Mars	1127	6,9	4,8	15,8	67,1	0,0	1,5	0,5
Avril	1129	7,3	5,0	8,6	66,5	0,2	1,0	0,5
Mai	1136	7,3	6,2	5,2	66,7	0,2	1,0	0,6
Juin	1115	7,0	5,1	18,5	66,6	0,2	1,2	0,5
Juillet	1121	7,3	5,0	13,4	66,7	0,2	1,0	0,5
Août	1110	7,3	5,4	14,4	66,8	0,2	1,0	0,5
Septembre	1122	7,2	5,6	13,0	66,2	0,2	1,0	0,6
Octobre	1111	7,1	5,7	13,6	66,0	0,1	1,1	0,8
Novembre	1105	7,1	6,0	14,5	64,6	0,3	1,2	0,9
Décembre	1091	6,8	7,4	21,5	65,6	0,3	1,6	0,8
Moyennes	1117,7	7,1	5,4	13,7	66,5	0,2	1,3	0,6
V.L.E. (jour)		9	45	40	80	9	25	5

> LES CONTRÔLES RÉGLEMENTAIRES

La réglementation impose à l'exploitant un contrôle effectué par une société indépendante agréée.

En 2016, ce contrôle a été réalisé par APAVE, afin de vérifier que l'usine respectait les valeurs d'émission de gaz tels que définies dans l'arrêté d'exploitation.

Pour répondre à cette ambition d'excellence environnementale, le SIVERT s'est imposé des valeurs d'émissions plus exigeantes que ce que préconise la réglementation européenne.

Les équipements de traitement des fumées permettent de garantir des performances qui vont au delà des valeurs retenues par le SIVERT avec des émissions très inférieures aux niveaux imposés par la réglementation : -20% pour les dioxines, -50% pour les poussières, -80% pour les métaux lourds.



Résultats des contrôles réglementaires 2016

	Unité	Arrêté Préfectoral	11/05/2016	22/11/2016
CO	mg/Nm3 sur sec à 11% O2	45	4	5
COV	mg/Nm3 sur sec à 11% O2	9	0,8	0,2
Poussières	mg/Nm3 sur sec à 11% O2	5	0,04	0,33
HCl	mg/Nm3 sur sec à 11% O2	9	7,81	5,2
HF	mg/Nm3 sur sec à 11% O2	0,5	0	0,03
SO2	mg/Nm3 sur sec à 11% O2	40	5,09	4,2
NOX	mg/Nm3 sur sec à 11% O2	80	64	67
Mercure	µg/Nm3 sur sec à 11% O2	30	0,016	0,002
Cd+Ti	µg/Nm3 sur sec à 11% O2	30	0,06	0
Sb+As+Pb+Cr+Co+Cu+Mn+Ni+V	µg/Nm3 sur sec à 11% O2	250	4,03	20,52
PCDD/PCDF	ng I-TEQ/Nm3 sur sec à 11% O2	0,08	0,003	0,0007
NH3	mg/Nm3 sur sec à 11% O2	25	0,1	1,3
HAP	mg/Nm3 sur sec à 11% O2		0	0
Benzene	mg/Nm3 sur sec à 11% O2		0	0

> LE PLAN DE SUIVI DE L'ENVIRONNEMENT

Au-delà des procédures de contrôles réglementaires permanentes au sein de l'Unité de Valorisation Énergétique Salamandre, le SIVERT a mis en place un plan de suivi de l'environnement, unique en France, afin d'analyser et de quantifier les rejets de l'Unité dans l'atmosphère.

Une exemplarité reconnue

Il s'agit de mesurer l'impact de son fonctionnement sur l'environnement. Une convention de partenariat avec l'ADEME et l'INERIS reconnaît l'exemplarité et la force de ce plan de suivi complémentaire.

4 rayons d'action

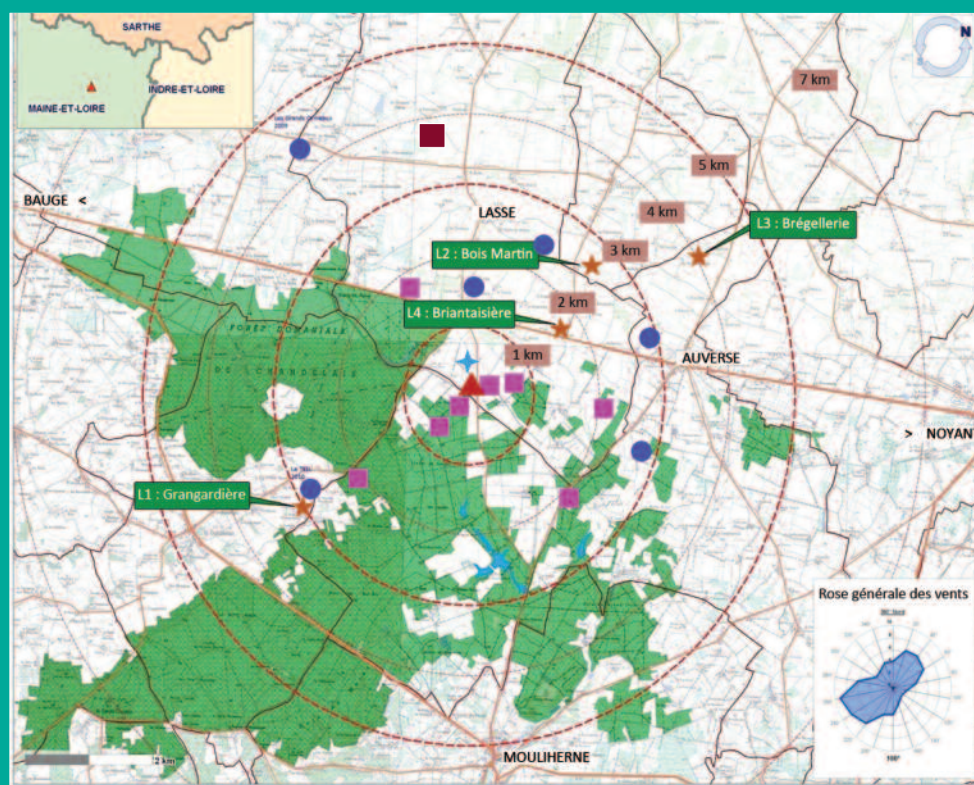
Le plan de suivi de l'environnement s'articule autour de quatre rayons d'action qui couvrent un périmètre de 10 km autour du site :

- > In-situ, les mesures de dioxines en semi-continu (système AMESA)
- > Dans un rayon de 3 km, l'analyse des retombées atmosphériques (collecteurs)
- > Dans un rayon de 10 km, la bio-indication (l'analyse des lichens)
- > Dans les exploitations voisines, l'analyse du lait des vaches.

Un état des lieux avant démarrage

L'une des forces de ce plan réside dans l'état des lieux réalisé avant le démarrage de l'usine, permettant de comparer années après années les valeurs mesurées avec celles observées lors de ce point zéro. Une station météorologique située près de l'UVE permet d'enregistrer en continu la direction et la force des vents. Ces données sont utiles pour l'interprétation des analyses effectuées dans le cadre du plan de suivi de l'environnement.

Cartographie



> UN CONTRÔLE IN SITU : LE SYSTÈME AMESA

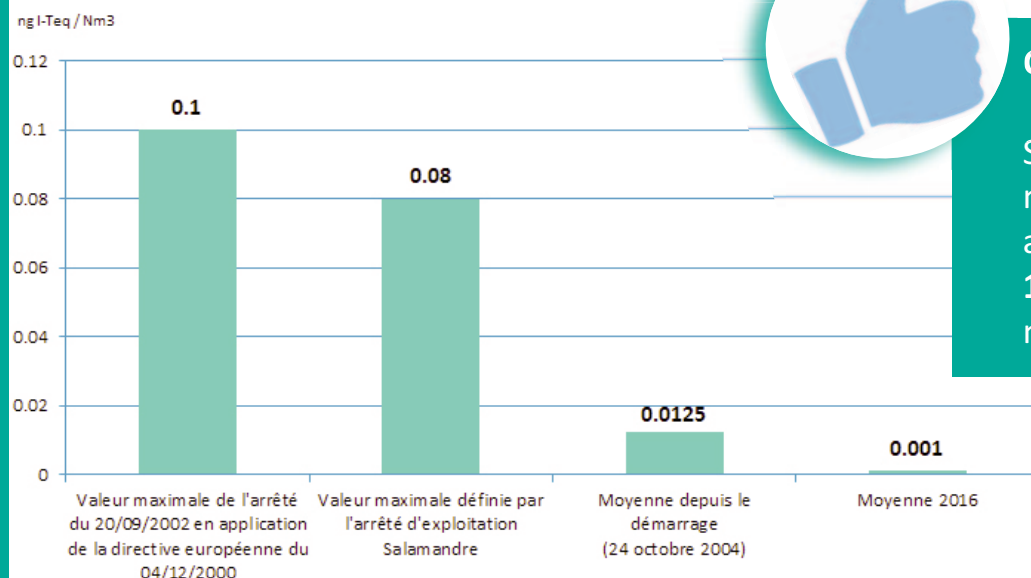
Afin d'exercer un contrôle de respect de la norme d'émission de **0,1 ng I-Teq/Nm³** en dioxine, un système de prélèvement d'échantillons des fumées en continu a été mis en place : c'est le système AMESA.

Une sonde de prélèvement placée dans la cheminée est reliée à une cartouche en verre contenant de la résine. Les fumées prélevées sont aspirées en continu dans la cartouche absorbant dioxines et furanes. Les cartouches sont mises en place pour une durée de quatre semaines puis envoyées en laboratoire pour analyses.

Le système de contrôle AMESA enregistre toutes les 30 minutes sur une carte mémoire différents paramètres de fonctionnement de l'usine (débit et volumes de gaz prélevés, température des fumées et vitesse en cheminée). Ces données permettent de calculer la concentration moyenne d'émission et de vérifier les normes de rejet.



Suivi en phase d'exploitation 2016



Conclusion

Sur l'année 2016, la moyenne des valeurs annuelles d'émission est **100 FOIS INFÉRIEURE** à la norme européenne.

> L'ANALYSE DES RETOMBÉES ATMOSPHÉRIQUES

Huit points de prélèvement ont été placés dans un rayon de 3 km autour de l'usine, en fonction des caractéristiques aérologiques du site (force et direction du vent).

Pour analyser les retombées atmosphériques, un protocole a été défini par INERIS, Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques, en lien avec les représentants du monde agricole.

Il s'agit de recueillir, grâce à un collecteur, les retombées solides et liquides de l'atmosphère, c'est à dire les poussières et les eaux de pluie. Tous les deux mois, un bureau d'étude procède aux prélèvements et à l'interprétation des résultats des analyses effectuées par un laboratoire accrédité.



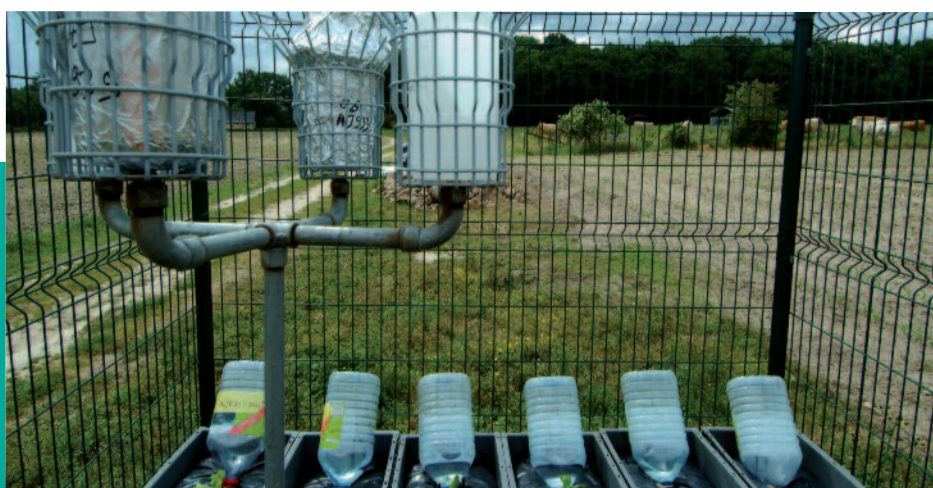
Contrôle continu des émissions 2016

Blanc de site	I-Teq avec LQ
	I-Teq sans LQ
TA	I-Teq avec LQ
	I-Teq sans LQ
TB	I-Teq avec LQ
	I-Teq sans LQ
M1	I-Teq avec LQ
	I-Teq sans LQ
M2	I-Teq avec LQ
	I-Teq sans LQ
M3	I-Teq avec LQ
	I-Teq sans LQ
M1	I-Teq avec LQ
	I-Teq sans LQ
M2	I-Teq avec LQ
	I-Teq sans LQ
M3	I-Teq avec LQ
	I-Teq sans LQ

Point 0 hiver	Point 0 été	P68 08/01/16 au 11/03/16	P69 11/03/16 au 09/05/16	P70 09/05/16 au 08/07/16	P71 08/07/16 au 09/09/16	P72 09/09/16 au 10/11/16	P73 10/11/16 au 09/01/17
en pg I-TEQ/m ² .j							
0,73	0,09	3,69	3,5	3,41	3,3	3,47	3,47
		0,45	0,06	0,03	nd	0,14	nd
4,36	0,24	3,47	3,73	3,5	3,3	3,41	3,56
		0,28	0,29	0,14	nd	0,11	0,12
8,19	0,11	3,36	3,61	3,61	3,3	3,38	3,56
		0,14	0,21	0,23	nd	0,06	0,09
2,42	0,74	3,41		7,17	3,3		
		0,17		5,55	nd		
3,80	1,94	3,36		3,5	3,33		
		0,08		0,14	0,028		
1,60	1,88	3,33	3,53	3,53	3,3	3,44	3,5
		0,03	0,12	0,17	nd	0,17	nd
1,83	3,62		3,67			3,81	3,64
			0,26			0,51	0,21
1,03	0,37		3,53			3,5	3,5
			0,12			0,2	0,03
3,24	2,21	3,33	3,59	3,47	3,3	3,41	3,5
		0,14	0,18	0,12	nd	0,11	0,06

Conclusion

«Les résultats obtenus correspondent pour les PCDD-PCDF à un bruit de fond rural». Source IRH



> LA BIO-INDICATION

L'ANALYSE DES LICHENS

Des échantillons sont prélevés régulièrement sur quatre points différents autour du site et sont expédiés pour une analyse approfondie.

Le lichen a la particularité de capter très facilement les sels minéraux et polluants atmosphériques, sans limitation dans le temps. Il constitue ainsi un excellent bio-indicateur pour mesurer la teneur en dioxines et en métaux lourds dans l'air.

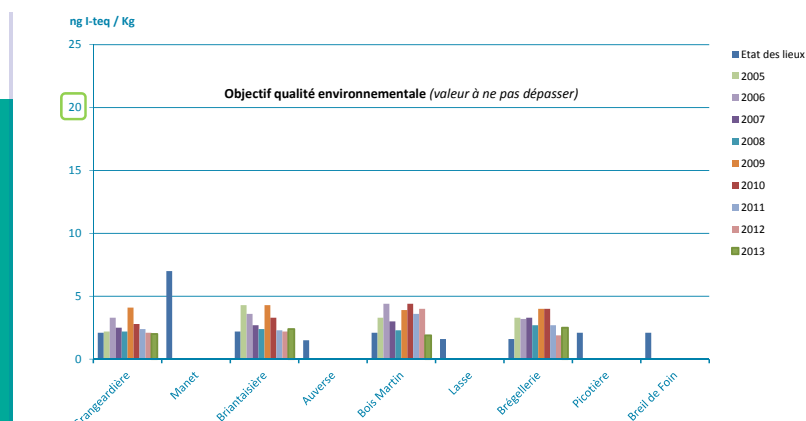
Une première méthode est basée sur l'observation. La présence de telle ou telle espèce de lichens dans l'environnement traduit une plus ou moins bonne qualité de l'air. La deuxième méthode consiste à prélever des échantillons dans des endroits définis lors de l'état des lieux.



Contrôle continu des émissions 2016

	état des lieux : été 2003				phase de suivi : novembre 2016			
	PCDD/PCDF	Métaux lourds			PCDD/PCDF	Métaux lourds		
		Pb	Cd	Hg		Pb	Cd	Cd
	en ng I-Teq/kg	en mg/kg			en ng I-Teq/kg	en mg/kg		
Grangeardière	2,1	7,8	0,2	0,2	1,8	12,4	0,82	<1q
Manet	7	21	0,2	0,2				
Briantaisière	2,2	14	1	0,1	2,5	6,2	0,14	0,07
Auverse	1,5	5,7	0,1	0,1				
Bois Martin	2,1	19	0,3	0,2	2,8	3	0,13	0,13
Lasse	1,6	2,2	<0,1	0,1				
Brégellerie	1,6	1,1	<0,1	<0,1	2,1	1,2	0,14	0,05
Picotière	2,1	17	0,2	0,2				
Breil de Foin	2,1	5,7	0,1	0,1				

Objectif	Pas de restriction à l'usage agricole	Restriction à l'usage agricole
<20 ng I-TEQ/kg	compris entre 20 et 160 ng I TEQ/kg	> 160 ng I-TEQ/kg



Conclusion

Dioxines : «De 2015 à 2016, les données sont stables dans la mesure où il ne s'agit pas de teneurs de fonds».

Métaux lourds : «La charge métallique totale est faible et ne présente pas de variation importante de 2015 à 2016».

Source Air lichens

> L'ANALYSE DU LAIT

Un dispositif de contrôle annuel a été mis en place auprès de quatre exploitations agricoles proches de la Salamandre.

Les dioxines et les furanes, principaux polluants, présentent la particularité d'être lipophiles. Autrement dit, ils se concentrent principalement dans les graisses et les tissus adipeux. Particulièrement gras, le lait de vache a la capacité de stocker ces particules.

Une fois prélevé, les échantillons de lait sont analysés par un laboratoire accrédité.



Analyses du lait 2016

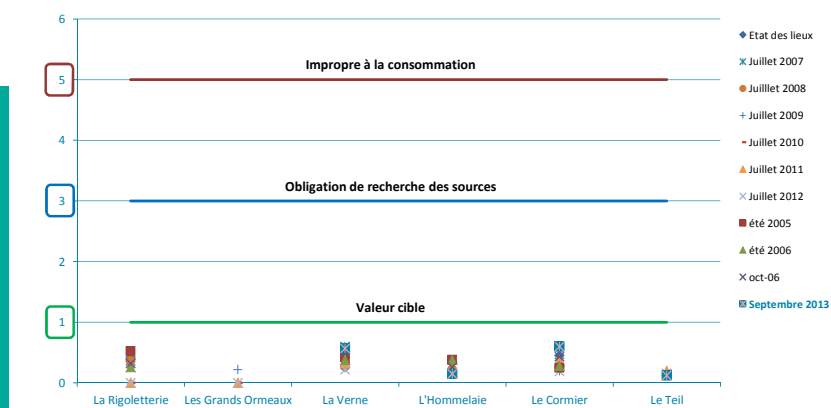
	Etat des lieux		Juillet 2016
	en pg I-TEQ/g de matière grasse		
	OMS 1998	OMS 2005	2005 ¹
La Rigoletterie	0,41	0,35	*
Les Grands Ormeaux			**
La Verne	0,42	0,37	0,29
L'Hommelaie	0,34	0,30	0,17
Le Cormier	0,45	0,39	0,32
Le Teil			0,18

Valeur cible	Obligation de recherche des sources	Impropre à la consommation
1	3	> 5

* Arrêt de l'exploitation, remplacée par l'exploitation des Grands Ormeaux.

** Création d'une GAEC avec une autre exploitation, le troupeau a été déplacé. L'exploitation du Teil a été choisie car elle se trouve également sur l'axe M' des retombées atmosphériques et à proximité de l'UVE.

¹ Le 2 décembre 2011, changement de réglementation européenne qui prend le référentiel OMS 2005 pour le calcul de l'équivalent toxique (I-TEQ) UE n°1259/2011



Conclusion

«Les teneurs en dioxines et furanes correspondent à un niveau de concentration faible en regard des valeurs guides, il n'existe pas à ce jour d'impact de l'Unité sur le lait». Source INERIS

Le prix du service public



Une maîtrise des
coûts exemplaire
d'une unité
respectant les
dernières normes.

Représentant un investissement contractuel de 55 millions d'euros, l'Unité Salamandre deviendra propriété du SIVERT au bout de vingt ans. Celle-ci est payée par le prix à la tonne des déchets traités sur ce site.

Les statuts du SIVERT ont acté le principe de solidarité en posant le principe de la péréquation des charges (centres de transfert, transports...) et de recettes à l'échelle du territoire du SIVERT (subvention, électricité, ferreux et non ferreux résiduels...). Le coût est proportionnel au tonnage entrant, sans obligation d'apport minimal, afin de permettre une valorisation maximale des déchets en amont, grâce au tri sélectif et au compostage.

> LES RECETTES ET LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT*

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement pour l'année 2016 se sont élevées à 5 672 779,01 €.

Principaux postes de recettes :



Remboursement par les collectivités adhérentes :	
- traitement des déchets	3 457 030,32 € HT
- transport	304 620,50 € HT
- péréquation	87 013,71 € HT
Participation par habitant (1,04 € / habitant)	262 186,08 € HT
Délégation SAVED	332 811,18 € HT
- redevance pour occupation du domaine public	
- redevance pour frais de gestion et de contrôle (analyse du plan de suivi de l'environnement, contrôleurs, technicien environnement)	
- participation système AMESA	
- intéressement autres recettes	
Autres recettes*	30 741,56 € HT
Provision	418 759 € HT
Excédents	779 616,66 € HT

Les dépenses de fonctionnement

Principaux postes de dépenses :



Coût de traitement des déchets ménagers	3 455 518,40 € HT
Transfert des déchets ménagers	304 620,50 € HT
Charges de personnel	334 536,55 € HT
Péréquation des coûts de transport	87 013,63 € HT
Journal Salamandre	62 937,89 € HT
Analyses (plan de suivi de l'environnement)	34 101,28 € HT
Honoraires	15 794,62 € HT
Etudes diverses	63 357,06 € HT

* Voir le détail en annexe p.33

> LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le coût de traitement des déchets est proportionnel au tonnage entrant, sans obligation d'apport minimum, afin de permettre une valorisation maximale des déchets en amont, grâce au tri sélectif et au compostage.

Cette approche ainsi qu'une recette d'électricité de 25,49 € HT/tonne permet de proposer un coût de traitement très compétitif de 61,57 € HT/tonne* (52 501,01 tonnes). Ce prix englobe les subventions accordées au SIVERT par le FEDER et l'ADEME. Pour l'année 2016, le coût de traitement des déchets s'élève à 3 457 030, 32 € HT.

Pour les habitants du SIVERT, le coût de traitement à la tonne revient à 15,86 € TTC/hab et le coût de la péréquation à 3,64 € TTC/hab.

Une TGAP réduite

La TGAP, Taxe Générale sur les Activités Polluantes, a été instaurée en 2009 par la Loi de Finances 2009, pour les équipements d'élimination des ordures ménagères résiduelles. L'objectif est double : inciter à réduire la production de déchets et encourager le recyclage des emballages.

Grâce aux hautes performances environnementales et énergétiques de l'UVE, le SIVERT bénéficie d'une TGAP réduite : 4,13 € en 2016, contre 14 € pour le taux de base et 30 € pour le taux de base des installations de stockage des déchets ménagers et assimilés, soit une économie de plus de 500 000 € /an du fait des hautes performances énergétiques.



* Coût de traitement moyen en France en 2010 : 84,10 €HT/tonne (Source : ADEME, Enquête sur le prix de l'incinération des déchets municipaux, 2011)



> LE TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le marché transport a pour objet le transfert des ordures ménagères depuis les centres de transfert de Saumur, Doué-la-Fontaine et Tiercé vers l'UVE de Lasse. En 2016, le montant des prestations pour le transport des ordures ménagères s'élève à 304 620,50 €.



La péréquation des coûts de transfert

Le SIVERT a mis en place un système de péréquation des coûts de transfert permettant d'optimiser le transport des déchets à l'échelle du territoire et de respecter l'engagement de solidarité entre les collectivités du SIVERT. En 2016, le montant de la péréquation s'élève à 87 013,71 € HT.

La péréquation permet à chaque syndicat de collecte afférent au SIVERT de bénéficier du transport et du transfert des déchets à un prix identique sans considération de son emplacement sur le territoire.

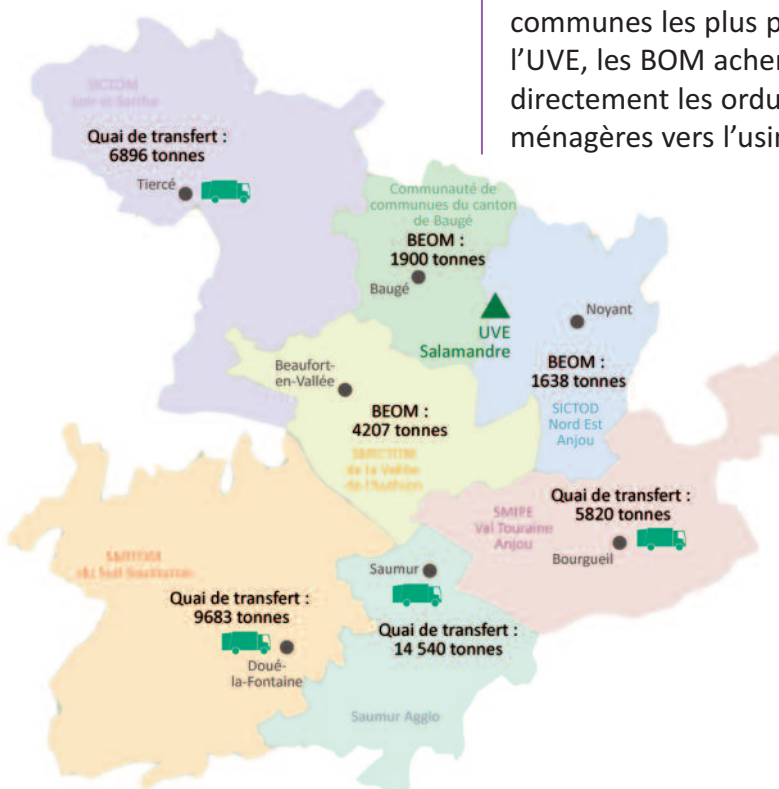
Le respect du principe de péréquation permet ainsi :

- de plafonner le coût des centres de transfert jusqu'à 7,50 €/tonne,

- de calculer les coûts de transport avec un apport minimal de 22 tonnes par rotation pour les ordures ménagères et 7 tonnes par rotation pour les encombrants à charge supplémentaire pour les collectivités en cas de «sous-chargement».

L'éloignement géographique entre les lieux de collecte des ordures ménagères et l'UVE Salamandre a donc conduit à la création de centres de transfert, dans un souci de maîtrise des coûts et de limitation des impacts environnementaux.

Ces plateformes permettent de diviser par plus de trois le nombre de camions. Pour les communes les plus proches de l'UVE, les BOM acheminent directement les ordures ménagères vers l'usine.



Les marchés publics 2016

Liste des marchés :

Tranche	Objet du marché	Date	Nom des attributaires	Montant
Inférieur à 20 000 € HT	Réalisation d'un diagnostic de la qualité de l'air autour de l'UVE	Juillet 2016	AAIR LICHENS 44 470 Carquefou	17 835 € HT
Égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT	Suivi de la qualité de l'air autour de l'UVE utilisant des collecteurs de précipitation	Juillet 2016	IRH 49 072 Beaucouzé	60 273 € HT

Le personnel du SIVERT

En 2016, les charges de personnel s'élèvent à 334 536,55 €. Sept agents sont employés en permanence au service du SIVERT :

- Trois agents titulaires, catégorie C, chargés du contrôle de l'accès des véhicules entrants et sortants, de leur pesée et de leur provenance (3 temps complets). Suite à un congés maternité et à un congés maladie, deux remplaçants ont été nécessaires. De plus, un agent non titulaire, catégorie C, a été embauché en contrat à durée déterminée à compter de fin novembre (22h) pour le contrôle de l'accès des véhicules entrants et sortants de 19h à 23h.

- Un agent comptable titulaire, catégorie C (1 temps complet)

- Un ingénieur titulaire, catégorie A, qui assure le suivi technique et environnemental de l'UVE (1 temps complet)

- Une chargée de communication titulaire, catégorie C (1 temps complet)

- Un directeur titulaire, catégorie A (1 temps partiel 80 %)

Le plan de suivi de l'environnement

Les analyses réalisées dans le cadre du plan de suivi de l'environnement sont effectuées par des laboratoires indépendants, choisis selon les règles liées à la passation de marchés publics.

Collecteurs de retombées atmosphériques <i>Société IRH - Micro polluants</i>	20 712,20 €
Bio-indication utilisant les lichens <i>Société AAIR lichens</i>	5 997 €
Analyse de lait <i>Société CARSO</i>	1 122 €
Système AMESA <i>Suivi des dioxines en sortie</i>	65 626,26 € (1,25 € /tonne hors investissement)



> COMPTE ADMINISTRATIF

Résultats d'investissement

Pour l'année 2016, il s'élève à 95 429,44 €, pour un total de dépenses d'investissement de 26 531,21 € et un total de recettes d'investissement de 49 775,86 €, et un excédent antérieur de 72 184,79 €.



Section d'investissement :

Libellés	Réalisations	Résultats	Reste à réaliser
Recettes d'investissement	49 775,86 €		0 €
Dépenses d'investissement	26 531,21 €		3 315 €
Résultats répartis de la manière suivante :			
- excédent d'investissement		23 244,65 €	
- excédent antérieur		72 184,79 €	
Résultats d'investissement de l'exercice		95 429,44 €	

Résultats de fonctionnement

Pour l'année 2016, il s'élève à 1 179 340,75 €, pour un total de dépenses de fonctionnement de 4 493 438,26 € et un total de recettes de fonctionnement de 4 893 162,35 € et un excédent antérieur de 779 616,66 €.



Section de fonctionnement :

Libellés	Réalisations	Résultats	Reste à réaliser
Recettes de fonctionnement	4 893 162,35 €		0 €
Dépenses de fonctionnement	4 493 438,26 €		0 €
Résultats répartis de la manière suivante :			
- excédent de fonctionnement		399 724,09 €	
- excédent antérieur		779 616,66 €	
Résultats de fonctionnement de l'exercice		1 179 340,75 €	

> VALORISATION MAXIMALE ET MAÎTRISE DES COÛTS

Un centre de tri à l'étude

En 2015, le rapport final de l'étude de faisabilité d'un futur centre de tri des recyclables secs ménagers a permis au comité de pilotage de retenir deux scénarii : un centre de tri de 13 000 t/an environ porté par le SIVERT et un centre de tri de 32 000 t/an pour l'ensemble du territoire SIVERT, SEDNO (nord-ouest du département) et ALM (Angers Loire Métropole). Le scénario optimal sur le plan économique est celui de la création d'un centre de tri mutualisé, en partenariat entre les 3 collectivités.

À la suite de cette étude technique, le comité de pilotage et les conseils syndicaux ont voté (à l'unanimité), en 2016, le lancement d'une étude juridique et financière exhaustive par le SIVERT, permettant la construction et l'exploitation d'un centre de tri. Les conclusions de l'étude et le choix du scénario retenu ont été rendus à l'été 2016 et approuvés par les différents acteurs du territoire.

Un appel à candidatures auprès des collectivités sur le futur site d'implantation a suivi. Une fois les critères de choix d'implantation définis, 11 sites se sont portés candidats suite à l'appel à candidatures.



Le comité de pilotage du centre de tri SIVERT-SEDNO-ALM



COMMUNICATION



Des outils de communication au service de la pédagogie et de la transparence, pour qu'« entre nous le courant passe bien ».

Les lois Chevènement et Voynet, la commission Mauroy et la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 ont légitimé l'intercommunalité comme élément essentiel du pouvoir local, marquant ainsi des étapes décisives de la décentralisation. Le territoire intercommunal est donc un territoire d'action. Une politique de communication structurée permet d'accompagner et de rapprocher l'action publique du citoyen.

Le SIVERT possède une compétence propre qui est la valorisation énergétique des déchets ménagers résiduels.

Il encourage, dans le cadre de la valorisation maximale du déchet, la complémentarité des filières de traitement. Ces problématiques doivent être portées avec cohérence et pédagogie par l'information et la communication. La communication du SIVERT répond aux registres institutionnels, territoriaux et environnementaux.

> LE JOURNAL SALAMANDRE

Le journal Salamandre est un semestriel dédié à l'actualité des déchets et du développement durable, diffusé à 112 000 exemplaires auprès de l'ensemble des foyers du SIVERT.

Témoin de la volonté du SIVERT de s'ouvrir au-delà de ses compétences respectives aux problématiques du développement durable, le journal propose à chacun de ses habitants un outil de communication documenté, aux grilles de lecture technique, scientifique et historique.

Les 16 pages distribuées semestriellement au territoire abordent les problématiques liées au traitement des déchets, mais offrent également une sensibilisation autour de la maîtrise des énergies, et plus généralement, du développement durable. Le journal Salamandre se donne pour ambition d'ouvrir la réflexion au-delà du territoire du SIVERT, en s'intéressant par exemple aux initiatives européennes.

La communication systématique des derniers résultats environnementaux fait écho à la transparence, la rigueur et le sérieux qui n'ont cessé d'animer le projet Salamandre depuis 1995. Le journal Salamandre a également vocation à s'adresser aux plus jeunes, grâce notamment à la double-page éco-juniors qui leur est consacrée à chaque numéro.

Mise en page - impression

En 2016, la mise en page du journal Salamandre est assurée dans le cadre d'un marché par l'agence Enola Création (Olivet), l'impression et la distribution sont assurées par l'imprimerie Fusium (Lezoux) pour un montant total de 62 937,89 € pour 2 numéros en 2016.



Le numéro 19, distribué en janvier 2016, consacrait son dossier aux déchets plastiques.



Le numéro 20, distribué en juillet 2016, consacrait son dossier au gaspillage alimentaire.

> LE CIRCUIT DE VISITE DU SIVERT

**“Responsabiliser chacun,
agir pour le
développement durable”**

Inauguré le 27 novembre 2006, par Madame la Ministre de l'Écologie et du Développement Durable, Nelly Olin, le circuit de visite du SIVERT donne à chaque visiteur des clés de compréhension des problématiques de l'écologie au quotidien, du recyclage et de la maîtrise de l'énergie. En 2016 le SIVERT a accueilli 118 groupes et 152 particuliers, soit environ 2 701 visiteurs.



Les évènements marquants

> Institutionnels : conseil municipal des jeunes et élus de Saint-Philbert-du-Peuple, personnel de Saumur agglomération, personnel, CPIE et chambre de métiers et de l'artisanat (organisée par le SMITOM)

> Semaine de l'Industrie le 16 mars et Journées Régionales de la Visite d'Entreprise les 20 et 21 octobre (organisées par Visitez Nos Entreprises en partenariat avec la Région et la CCI Pays de la Loire).

> Associations : Officiers de Réserve de Saumur (AORS), Sauvegarde de l'Anjou...



Les labels qualité

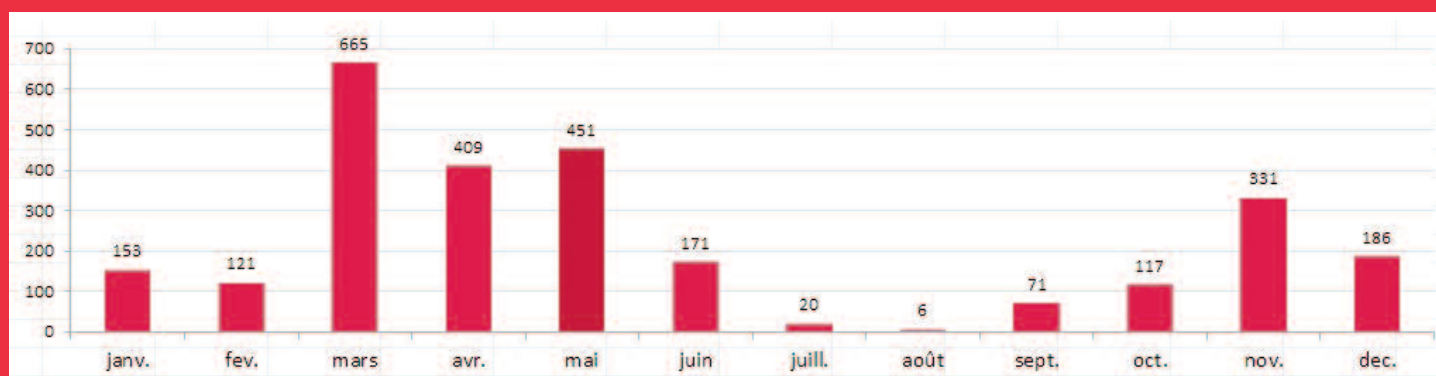


La pédagogie et la qualité de la visite sont reconnues par cette marque. Le circuit est également crédité de la mention « scolaire ».

*Circuit agréé par
l'Inspection
Académique du
Maine-et-Loire*

Grâce à ses outils pédagogiques, le circuit dispose de l'agrément de l'Inspection académique du Maine-et-Loire pour l'accueil des scolaires.

Répartition mensuelle



> L'ADHÉSION DU SIVERT A AMORCE

Depuis 2000, le SIVERT est adhérent à AMORCE, association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur.



Fondée en 1987 avec une cinquantaine d'adhérents, AMORCE a passé le seuil des 800 adhérents en 2014. Cette dynamique d'adhésion se poursuit et concerne un éventail toujours plus large de collectivités et de professionnels.

AMORCE ne bénéficie d'aucune subvention. Les ressources de l'association proviennent à plus de 75 % des cotisations de ses membres.

Sa structure financière et la forte représentativité des élus locaux (3/4 des sièges au conseil d'administration) garantissent l'indépendance et la crédibilité d'AMORCE pour défendre les positions des collectivités et de leurs partenaires en matière de déchets et d'énergie.

Bureau

> Président

Gilles VINCENT

> 1^{er} Vice-Président

Dominique GROS

> Vice-Président relations avec les collectivités, réforme territoriale

Philippe RAPENEAU

> Vice-Président énergie et climat

Jean-Patrick MASSON

> Vice-Président déchets et REP

Benoît JOURDAIN

> Vice-Président réseaux de chaleur et énergies renouvelables

Serge NOCODIE

> Vice-Président collecte et traitement des déchets

Patrice de FOUCAUD

> Vice-Président prévention, financement et fiscalité des déchets

Jean REVEREAULT

> Vice-Présidente communication

Corry NEAU

> Secrétaire économie circulaire

Lionel MITHIEUX

> Secrétaire maîtrise de l'énergie

Michel MAYA

> Trésorier

Alain GONDELMANN

> Vice-Président relations avec les professionnels de l'énergie et Trésorier Adjoint

Messaoud BENFAÏD

> Vice-Président relations avec les professionnels des déchets

Vincent LE BLAN

Annexes

- > Compte administratif
- > Revue de presse



Compte Administratif 2016

Section de fonctionnement - dépenses

N° articles	Libellé	B.P. 2016	Réalisé
011	Charges à caractère général	4 785 182 €	3 968 699,21 €
012	Charges de personnel	361 110,00 €	334 536,55 €
65	Autres charges de gestion courante	57 000 €	52 074,09 €
014	Atténuation de produits	88 000 €	87 013,63 €
66	Charges financières	1 357 €	1 248,92 €
67	Charges exceptionnelles	300 €	90,00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	49 776 €	49 775,86 €
022	Dépenses imprévues fonctionnement	362 608 €	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0 €	0,00 €
	Total dépenses de fonctionnement de l'exercice	5 705 333 €	4 493 438,26 €

Section de fonctionnement - recettes

Articles	Libellé	B.P. 2016	Réalisé au 31/12/16
002	Excédent antérieur reporté	779 616 €	779 616,66 €
013	Atténuations de charges	100 €	8 708,41 €
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	3 968 000 €	3 848 664,53 €
74	Dotations et participations	251 536 €	262 186,08 €
75	Autres produits de gestion courante	281 325 €	348 847,33 €
76	Produits financiers	0 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	5 997 €	5 997 €
78	Reprise sur amortissements et provisions	418 759 €	418 759,00 €
79	Transfert des charges	0 €	0 €
	Total recettes de fonctionnement de l'exercice	5 705 333 €	5 672 779,01 €

Section d'investissement - dépenses

Articles	Libellé	B.P. 2016	Réalisé au 3/12/16
13	Subventions d'investissement	0 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	4 082 €	4 081,21 €
20	Immobilisations incorporelles	91 878 €	22 450,00 €
21	Immobilisations corporelles	26 000 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0,00 €
28	Amortissements des immobilisations	0 €	0,00 €
48	Comptes de régularisation	0 €	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0,00 €
001	Solde d'exécution reporté	0 €	0,00 €
	Total dépenses d'investissement de l'exercice	121 960 €	26 531,21 €

Section d'investissement - recettes

Articles	Libellé	B.P. 2016	Réalisé au 05/12/16
10	Dotations, fonds divers de réserves	0 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0,00 €
28	Amortissements des immobilisations	49 776 €	49 775,86 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0 €	0,00 €
481	Comptes de régularisation	0 €	0,00 €
024	Produits de cessions	0 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	0 €	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	500 €	0,00 €
001	Solde d'exécution reporté	72 184 €	72 184,79 €
	Total recettes d'investissement de l'exercice	122 460 €	121 960,65 €

12 mars et 23 avril : A la découverte du centre de valorisation de Lasse

Qu'est-ce que l'effet de serre ? Comment fonctionnent les énergies renouvelables ? Comment peut-on produire de l'énergie à partir des déchets ? Le SIVERT, centre de valorisation des déchets, de Lasse ouvre ses portes au public les 12 mars et 23 avril prochains.



Grâce à la valorisation de 100 000 tonnes de déchets ménagers, l'Unité Salamandre produit chaque année 60 000 MWh d'électricité, soit l'équivalent de la annuelle de Saumur (30 000 habitants). Le circuit de l'UVE accueille chaque année 3000 visiteurs. Ouvert toute l'année sur réservation, deux visites supplémentaires sont proposées :

- le samedi 12 mars à 14h30,
- le samedi 23 avril à 10h.

Chacun découvrira comment nos déchets sont valorisés en électricité et les garanties environnementales apportées sur le site. Le circuit pédagogique de l'UVE sensibilise aux notions ayant trait au développement durable, au recyclage et au traitement des déchets ainsi qu'à la maîtrise de l'énergie.

Une batterie de supports pédagogiques, films, maquettes, jeux interactifs, viennent nourrir l'ambition première du circuit de visite du SIVERT : « Responsabiliser chacun, agir pour le développement durable. » Accessible aux plus jeunes comme aux aînés, chacun repartira avec des astuces pour agir au quotidien en éco-citoyen !

Infos pratiques : Samedi 12 mars à 14h30 et samedi 23 avril à 10h, Unité de Valorisation Energétique Salamandre, Route de Mouliherne à Clefs, 49490 Lasse - Plus d'infos : <http://www.sivert.fr/>

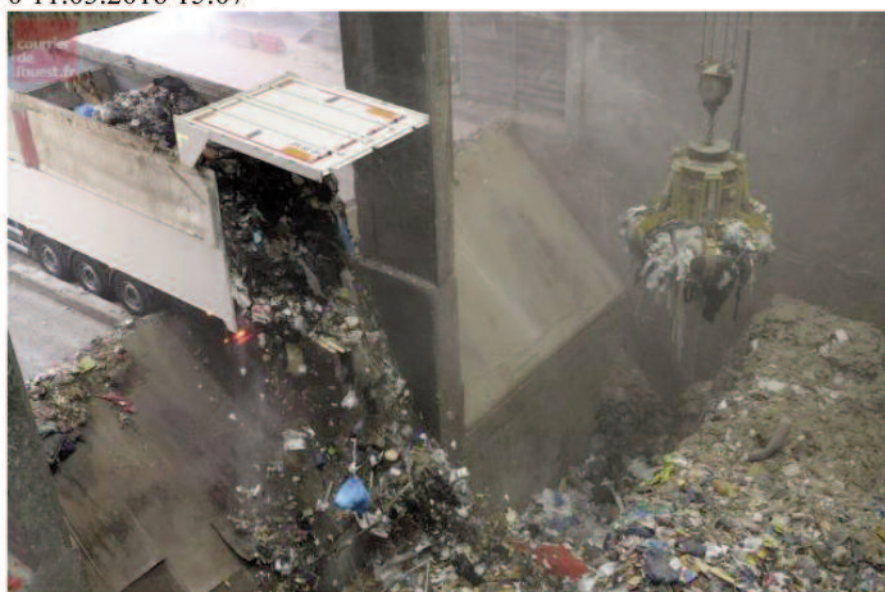
Article Saumur Kiosque du 03 mars 2016 | Catégorie : Vie de la cité

> Revue de presse

Lasse semaine de l'industrie, qui veut visiter l'usine de valorisation énergétique ?,
Courrier de l'Ouest Angers, 11 mars 2016

Lasse Semaine de l'industrie : qui veut visiter l'usine de valorisation énergétique ?

0 11.03.2016 15:07



L'usine de Lasse brûle et transforme les déchets en énergie.

Depuis l'arrêt de Biopole à Saint-Barthélemy-d'Anjou, la totalité des déchets produits dans l'agglomération angevine est incinérée et valorisée à Lasse, près de Baugé, dans une usine exploitée par le [SIVERT de l'Est Anjou](#).

Ce syndicat intercommunal participe à la 6e édition de la Semaine de l'industrie qui se tiendra en France du 14 au 20 mars 2016.

Les Angevins qui aimeraient découvrir le process de cette « unité de valorisation énergétique » dernière génération, en particulier son dispositif de filtration des fumées, peuvent s'inscrire à l'une des deux visites gratuites programmées le mercredi 16 mars, de 10 à 12 heures et de 14 h 30 à 16 h 30, par téléphone (02 41 82 58 24) ou par e-mail (sivert.est.anjou@wanadoo.fr).

Le nombre de places est limité.

Deux visites inédites de l'Unité Salamandre à Lasse les 20 et 21 octobre

Envie de (re)découvrir l'Unité Salamandre sans emprunter le circuit de visite classique ? À l'occasion des Journées régionales de la Visite d'Entreprise, le SIVERT de l'Est Anjou propose un parcours de visite inédit permettant de découvrir tout ou partie des activités de l'Unité. Grâce à l'association Visitez Nos Entreprises en Pays de la Loire, l'Unité vous ouvre ses portes le jeudi 20 et le vendredi 21 octobre. Visites guidées et gratuites, sur inscription préalable.



Le temps d'une visite exclusive, les salariés vont devenir tour à tour vos guides et vous feront plus aisément apprécier le fonctionnement de l'Unité et le métier qu'ils exercent. L'accent sera donc mis sur la dimension humaine de cette Unité de Valorisation Énergétique. L'UVE Salamandre lèvera le voile sur son activité. Chaque visiteur pénétrera au cœur du processus de valorisation thermique du déchet et découvrira le savoir-faire qui en découle. Ainsi, chacun verra comment, après de multiples opérations, le déchet devient énergie, en électricité. Un coup de focus sera porté sur les garanties environnementales du SIVERT et les différents outils mis en place au service du contrôle de l'activité de l'unité. L'ensemble des résultats environnementaux de l'Unité

Infos pratiques : Jeudi 20 octobre à 14h30 et vendredi 21 octobre à 10h, SIVERT Est-Anjou à Lasse - La visite est guidée, gratuite pour les particuliers et dure 2 heures. - Inscription obligatoire au 02 41 82 58 24, via www.sivert.fr ou sivert.est.anjou@wanadoo.fr Nombre de places limité. Vous pouvez également prendre contact pour d'autres dates le reste de l'année du lundi au vendredi sur rendez-vous, en fonction du planning des groupes.

Article du 05 octobre 2016 | Catégorie : Vie de la cité

Découvrir les hommes et les femmes de l'Unité Salamandre, Courrier de l'Ouest, 12 octobre 2016

► **Entreprises. Découvrir les hommes et femmes de l'unité Salamandre**

À l'occasion des Journées régionales de la Visite d'Entreprise, le SIVERT de l'Est Anjou propose un parcours de visite inédit permettant de découvrir tout ou partie des activités de l'Unité de Valorisation Énergétique de Lasse. L'Unité ouvrira ses portes le jeudi 20 octobre à 14 h 30 et le vendredi 21 octobre à 10 heures.

Le temps de cette visite exclusive, les salariés vont devenir tour à tour guides et feront plus aisément apprécier le fonctionnement de l'Unité et le métier qu'ils

exercent. Chaque visiteur pénétrera au cœur du process de valorisation thermique du déchet et découvrira le savoir-faire qui en découle. Chacun verra comment, après de multiples opérations, le déchet devient énergie électrique. L'ensemble des résultats environnementaux de l'Unité Salamandre seront également présentés.

Visite guidée de deux heures, gratuite pour les particuliers.

Inscription obligatoire au 02 41 82 58 24, ou via www.sivert.fr ou sivert.est.anjou@wanadoo.fr